

Calendrier budgétaire (année type)

Dans les 2 mois précédent le vote du budget primitif de l'année n :

- rédaction d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB)
- tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB)



15 avril : date limite de vote du budget primitif (BP) de l'année n (30 avril les années d'élections municipales)

1^{er} juin : date limite de transmission du compte de gestion (CG) de l'année n-1

30 juin : date limite de vote du compte administratif (CA) de l'année n-1

Mesures de souplesse financière :

- possibilité de prendre des **décisions modificatives** à tout moment après le vote du BP en année n et jusqu'au 21 janvier de l'année n+1 pour ajustement des crédits nécessaires au mandatement des dépenses de fonctionnement
- possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement **dans la limite d'un quart des crédits ouverts en n-1 avec accord du conseil municipal.**
- **montant des dépenses imprévues limité à 7,5 % des dépenses prévisionnelles de chaque section**

Calendrier fiscal :

15 avril : vote des taux des impôts directs locaux (*30 avril les années d'élections municipales*)

1^{er} juin : date limite d'institution de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères par les syndicats mixtes compétents (REOM)

1^{er} juillet : - date limite d'adoption du coefficient de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TFCE)

- date limite de fixation du tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

1^{er} octobre : Date limite de vote des délibérations en matière de fiscalité locale (TFPB, TFPNB, CVAE, IFER, TASCOT, Taxe de séjour...)

Echéances importantes :

Septembre :

- *date limite des envois des états FCTVA*
- *recensement des données nécessaires au calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)*
- *lancement des appels à projets pour les subventions d'investissement (DETR, DSIL)*

La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 fixe en son chapitre II, plusieurs mesures d'urgence pour assurer la continuité financière et fiscale des collectivités locales durant la lutte contre l'épidémie de covid-19. Parmi ces mesures, le report des dates limites d'adoption des budgets et la modification du calendrier fiscal.



Calendrier adapté suite à l'épidémie de CORONAVIRUS

Annulation des délais relatifs aux ROB et DOB : le ROB peut avoir lieu le même jour que le vote du budget. Il convient de prendre une délibération actant la tenue du DOB puis une délibération distincte actant le vote du budget.

1^{er} juillet 2020: date limite de transmission du compte de gestion 2019

31 juillet 2020: date limite de vote du compte administratif 2019
date limite de vote du budget primitif 2020

Mesures de souplesse financière :

- possibilité de prendre des **décisions modificatives** à tout moment après le vote du BP et ce jusqu'au 21 janvier 2021 pour ajustement des crédits nécessaires au mandatement des dépenses de fonctionnement
- possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement **dans la limite de TOUS les crédits ouverts en n-1 sans accord préalable du conseil municipal.**
- **montant des dépenses imprévues limité à 15% des dépenses prévisionnelles de chaque section**

Calendrier fiscal :

3 juillet 2020: vote des taux des impôts directs locaux

1^{er} septembre 2020: date limite d'institution de la REOM par les syndicats mixtes compétents

1^{er} octobre 2020:

- date limite d'adoption du coefficient de la TFCE et du tarif de la TLPE

1^{er} octobre 2020 : Date limite de vote des délibérations en matière de fiscalité locale (TFPB, TFPNB, CVAE, IFER, TASCOT, Taxe de séjour...)



Liste des commémorations officielles en France

11 mars : journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme

19 mars : journée nationale du souvenir et du recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

26 avril : journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation.

8 mai : commémoration de la victoire du 8 mai 1945

10 mai : journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions

10 mai : fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

23 mai : journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage

27 mai : journée nationale de la Résistance.

8 juin : journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine.

18 juin : journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi.

14 juillet : Fête nationale

19 juillet : journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France.

25 septembre : journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives.

11 novembre : commémoration de la victoire et de la paix, jour de l'anniversaire de l'Armistice, et hommage à tous les morts pour la France.

5 décembre : journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.



Vous avez été élu Maire au cours de l'année 2020.

Peut-être êtes-vous déjà expérimenté ou, au contraire, il s'agit de votre premier mandat. Quel qu'en soit le cas vous serez amenés à prendre rapidement des décisions impactant la vie de la commune.

Pour vous accompagner dans cette tâche vous trouverez ci-après un calendrier non exhaustif des échéances importantes à retenir dans les différents domaines d'action de votre commune (budget, fiscalité, commémoration)

Les fiches pratiques et outils d'accompagnement sont disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-Intercommunalite>

Retrouvez l'actualité du préfet et des services de l'État dans l'Eure sur Facebook et Twitter :



<https://www.facebook.com/prefet.eure/>



<https://twitter.com/Prefet27>